

Publié le 22/07/2017

Trésorerie : pour un front de refus de la fermeture



Patrick Boube, maire de Boussan./ Photo DDM Jal



S'inquiétant de la fermeture prochaine de la trésorerie d'Aurignac, Patrick Boube maire de Boussan a demandé des informations par un courrier adressé à Jacques Marzin directeur régional des finances publiques. En voici un extrait «Vous avez annoncé, aux organisations syndicales le 29 juin la confirmation de la fermeture des trésoreries d'Aurignac et d'Aspet au 1er janvier 2018. Neuf ans après avoir échoué sur cette même intention, vous remettez le «couvert» en oubliant la concertation avec les élus de tout le territoire concerné. Cela est d'ailleurs devenu une marque de fabrique de l'Etat, comme nous venons de le vivre avec la création de l'intercommunalité 5C dans le Comminges... J'appelle, comme en 2008, à un front unique de combat (élus, personnels, syndicats, commerçants, population...) contre cette intention qui met à mal le service public de proximité en milieu rural que représentent la trésorerie d'Aurignac et les conditions de vies de nos concitoyens qui connaissent des difficultés financières et qui ne procèdent ni au règlement par prélèvement automatique, ni par TIP. Il est important de permettre à ces personnes de se rendre au guichet de la trésorerie pour y déposer leur règlement par chèque ou espèces ou négocier des échéanciers... Vous ne pouvez pas ignorer, non plus, que notre territoire est classé en zone de revitalisation rurale (ZRR) et que l'éloignement occasionné, par une telle fermeture, provoquerait une évidente augmentation des distances à parcourir pour nos concitoyens, pour le dépôt des régies, notamment et par conséquent, une perte de temps considérable pour les agents de nos collectivités, des risques aggravés pour le transport des fonds et un accroissement des frais de missions pour nos communes. Ce n'est pas un quelconque projet de permanences qui résoudrait ces demandes. C'est pourquoi, je proposerai à tous mes collègues élus et utilisateurs de la trésorerie d'émettre la plus vive protestation pour que votre décision soit reconsidérée».